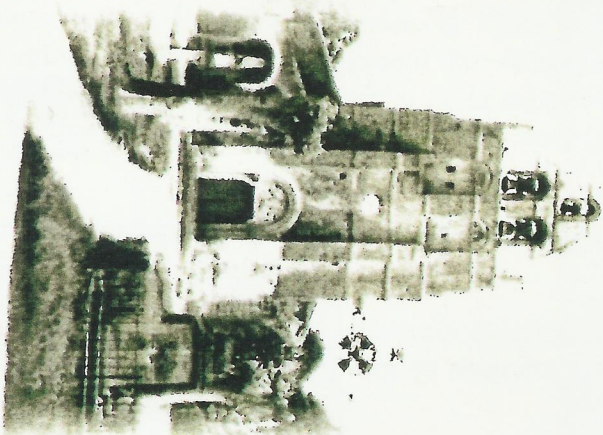


405 - 406 - 407 - 408 - 409 - 410 - 411 - 412 - 413 - 414 - 415 - 416 - 417 - 418 - 419 - 420 - 421 - 422 - 423 - 424 - 425 - 426 - 427 - 428 - 429 - 430 - 431 - 432 - 433 - 434 - 435 - 436 - 437 - 438 - 439 - 440 - 441 - 442 - 443 - 444 - 445 - 446 - 447 - 448 - 449 - 450 - 451 - 452 - 453 - 454 - 455 - 456 - 457 - 458 - 459 - 460 - 461 - 462 - 463 - 464 - 465 - 466 - 467 - 468 - 469 - 470 - 471 - 472 - 473 - 474 - 475 - 476 - 477 - 478 - 479 - 480 - 481 - 482 - 483 - 484 - 485 - 486 - 487 - 488 - 489 - 490 - 491 - 492 - 493 - 494 - 495 - 496 - 497 - 498 - 499 - 500



Dierperntale

2009



Bulletin communal

Sommaire

Page 2	Le mot du Maire
Page 3	En quelques chiffres
Page 4-5	Travaux effectués ou en cours pour l'année 2009
Page 6-7-8-9	La vie du village
Page 10	Pour information
Page 11	Etat Civil
Page 12-13	Quelques rappels
Page 14	Festivités de l'année
Page 15-16-17-18	Les associations
Page 19	SIEEOM
Page 20-21	EREF
Page 22	Liste des assistantes maternelles
Page 24	Nos commerces - nos entreprises





Le mot du Maire

Dieupentalaises , Dieupentalais

Fidèle à l'engagement que j'avais pris de transparence et de rigueur je me dois de vous tenir informés des événements et des travaux qui se sont déroulés en 2009 dans notre village.

La 2^{ème} phase des travaux du groupe scolaire commencée en début d'année a été terminée dans les délais prévus et mise à disposition des enseignants et des élèves début janvier 2010, les locaux de la cantine ont été mis en service quelques jours plus tard.

L'étude de l'aménagement de la future mairie est presque terminée. Et les premiers travaux de démolition intérieure ont déjà commencé.

L'embellissement du village a été poursuivi par l'achat de corbeilles de fleurs et la réfection du rond point central.

Des barrières de protection ont été mises en place rue Cap Del Barry, afin de sécuriser l'accès de l'école.

L'étude de faisabilité du rond point RD6, chemin de Canals, chemin de Margastau, chemin de Lapeyrière a été entreprise avec les services techniques du Conseil Général, mais les travaux seront retardés en raison des restrictions budgétaires.

Le Conseil Municipal a décidé la vente à Tarn et Garonne Habitat de 5 logements que la commune possède avenue du Général Larroque et place de la Poste, ils resteront logements sociaux et les locataires actuels seront maintenus.

En 2010, la 3^{ème} tranche des travaux de l'école devrait être terminée pour la rentrée de septembre, ce qui clôturerait le vaste projet de l'école. Septembre 2010 devrait peut être voir l'ouverture d'une 9^{ème} classe.

Les travaux de la future mairie et du rond point devraient évoluer selon nos moyens financiers.

Le fleurissement de l'ensemble du village sera amélioré en 2010. L'aménagement de la cour de la gare et des abords du canal seront en grande partie pris en charge par l'Intercommunalité, le Conseil Général et la Région, une importante étude est en cours actuellement.

Enfin le Conseil Municipal a décidé de déménager les ateliers municipaux dans l'annexe du clos afin de libérer l'ancien lavoir en vue d'une réhabilitation.

Les projets ne manquent pas mais seront fonction de notre budget. En effet les services de l'Etat et du Conseil Général nous ont fait savoir que le devenir des subventions et des dotations risque d'être considérablement réduit. Quant à notre budget communal c'est l'incertitude la plus complète en raison de la suppression de la taxe professionnelle qui représentait en 2009, 43 % de nos ressources et qui devrait pour 2010 être compensée.

Avant de terminer je tiens à remercier les associations dieupentalaises qui permettent de maintenir l'activité socio culturelle et sportive du village.

Avec ces quelques lignes je pense avoir fait le tour de l'actualité du village, beaucoup de choses restent à faire, et j'ose espérer que les problèmes économiques que nous subissons pourront se résoudre au cours de cette année.

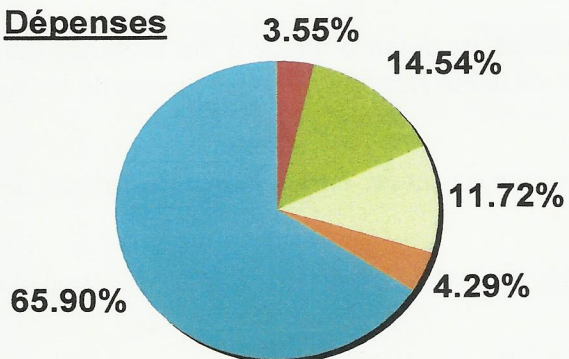
Je vous ai retracé l'essentiel des grandes actions 2009 et des grandes lignes de ce que sera 2010 pour notre commune. Je suis sûr que fort de votre aide et de votre compréhension nous pourrons faire avancer tous ensemble le développement et l'avenir de notre village.

Jean-Bernard Lacaze

EN QUELQUES CHIFFRES

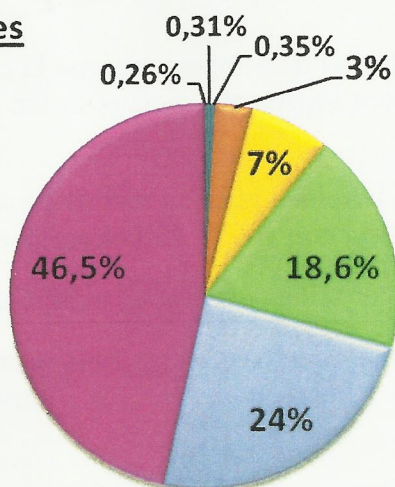
BUDGET 2009

Dépenses



Intérêts des emprunts	97 700€
Charges de personnel	400 525 €
Charges caractère général	322 971 €
Remboursst d'emprunts	118 000 €
Immo. Corporel/Incorpor. (Groupe scolaire, future mairie...)	1 815 393€

Recettes



Produits exceptionnels	2 550€
Subventions d'investissement	3 000 €
Atténuation de charges	3 400 €
Autres pdts gestion courante	30 100 €
Produits de services	66 440 €
Dotations et participations	181 991 €
Dotations Fonds de Réserves	237 000 €
Impôts et Taxes	455 359 €

DETAIL DES 4 TAXES

- Taxe Habitation
- Taxe Foncière (bâti)
- Taxe Foncière (non bâti)
- Taxe Professionnelle



RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE

La deuxième tranche des travaux de restructuration du groupe scolaire est terminée depuis décembre 2009. Elle comprend la restauration de deux classes, la création d'une troisième et la construction de la cantine.

- Subventions obtenues pour la deuxième tranche :
 - o DGE (Etat) : 100 000.00 €
 - o Conseil Général : 214 315.00 €
 - o Conseil Régional : 20 000 €



La troisième et dernière tranche a débuté en janvier 2010. Elle concerne la rénovation du bâtiment central, l'aménagement de la cour et de l'entrée du Groupe scolaire.

Les travaux devraient être terminés pour la prochaine rentrée scolaire.

Le mercredi 20 janvier les enfants ont inauguré avec joie la nouvelle cantine.



PLAN DE LA FUTURE MAIRIE

Le plan définitif du rez de chaussée de la future mairie a été approuvé par le conseil municipal le 21 juillet 2009. Les agents communaux, avec l'accord de l'architecte, ont commencé des travaux de démolition intérieurs.

ELAGAGE DES PLATANES

Le Conseil municipal a retenu l'entreprise CANESIN pour l'élagage des platanes situés allée du Canal et devant l'Eglise. Les agents communaux ont procédé au ramassage et à l'évacuation des déchets.

Coût HT : 840 €.



ACHAT D'UN PULVERISATEUR

La Commune a acheté une pompe à sulfater pour un montant de 1 500.98 € TTC, à l'entreprise JOLIVET LAULANIE.



FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Afin d'embellir le village, la commune a fait l'acquisition de jardinières auprès de l'entreprise ATECH, pour un montant de 2 739.55 € TTC.

Cette année, la commune a dépensé 772 € TTC, pour le fleurissement du village.



REMISE EN ETAT DU COURT DE TENNIS

Afin de restaurer le court de tennis, (reprise des joints de dilatation, remise à niveau des plaques), le Conseil municipal en décembre 2009, a retenu le devis de l'entreprise SPTM d'un montant de 1 384.97 € TTC



SECURITE DANS LE VILLAGE

REAMENAGEMENT DE LA RUE CAP DEL BARRY

Pour sécuriser la voie piétonnière de la rue Cap Del Barry, des barrières en bois ont été installées sur environ 200 mètres en laissant libre l'accès aux garages et portails. Le stationnement dans cette rue, est autorisé à cheval sur la route et le trottoir situé face à la voie piétonnière.

Coût de l'opération :

- entreprise KASO : achat de 114 rondins et 99 demi-rondins : 1 566.48 € TTC
- l'entreprise GHIBERTO, pour la pose 17.94 € TTC / poteau
⇒ soit 17.95 € X 114 = 2 045.00 €



LIMITATION DE LA VITESSE

La Commune a décidé la mise en place dans le courant de l'année 2010, de la limitation de la vitesse à 30 km/h dans l'agglomération.

ORIENTATION BUDGETAIRE

Le projet du rond point sur la RD6 ainsi que les travaux de la future mairie, sont reportés en 2011, afin d'alléger le budget communal sur l'année 2010.

Toutefois, le Conseil municipal, accepte que les démolitions extérieures et intérieures de la future mairie, prévues au permis de construire, soient effectuées en 2010 par les agents communaux, ainsi que quelques travaux intérieurs de l'annexe, afin de pouvoir y installer l'atelier municipal.

LA VIE DU VILLAGE

PROPOSITION D'ACHAT DE LOCAUX COMMUNAUX

Tarn et Garonne Habitat (HLM) a proposé à la commune l'acquisition-amélioration de quatre logements situés 5 rue du Général Larroque et d'un appartement, situé place de la Poste à Dieupentale, pour un montant négocié de 252 000 €.

Le Conseil municipal, a accepté cette proposition.

VENTE MOBIL'HOME

Le Conseil municipal a décidé de vendre les 3 bâtiments modulaires, actuellement salle de restauration scolaire, de 15 m² chacun, pour la somme globale de 12 000 €.

La commune de Caussade en a fait l'acquisition en janvier 2010.

PARTICIPATION DU SIEURG AUX FRAIS DU LOCAL

Le SIEURG (Syndicat Intercommunal des Eaux Usées de la Région de Grisolles) exerce son activité à titre gracieux, dans un local situé au dessus de la mairie.

Il a été demandé au SIEURG, une participation aux frais d'électricité et de chauffage, d'un montant de 100 € par mois à compter du 1^{er} juillet 2008.

SALLE DES FETES

La commune a acheté 36 tables et 200 chaises, à l'entreprise MEFRAN avec les chariots correspondants, pour la salle des fêtes.

- Coût des tables avec chariots.....3 028.27 € TTC
- Coût des chaises avec diables.....3 611.92 € TTC

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Manifestation	Prix de la location		Montant de la caution
	<i>A la journée ou soirée</i>	<i>Le week-end</i>	
Organisée par une association de la commune	-----	-----	350 € Pour l'année
Organisée par une association extérieure à la commune	150 € (+ 100 € chauffage)	250 € (+100 € chauffage)	350 €
Privée organisée par un habitant de la commune	150 € (+ 100 € chauffage)	250 € (+100 € chauffage)	350 €
Privée organisée par un habitant extérieur à la commune	400 € (+ 100 € chauffage)	550 € (+ 100 € chauffage)	350 €
Pour une vente au déballage	450 € la journée (+ 100 € chauffage)	600 € (+ 100 € chauffage)	350 €

Pour le **week-end**, la location part du vendredi 14h au lundi 10h

A la journée ou à la soirée, la location part du matin 10h au lendemain 10h.

La salle doit être rendue propre.

Un état des lieux est dressé à chaque remise des clés.

La caution doit être versée en mairie 3 semaines avant la manifestation.

Période de chauffage : octobre à mars inclus.

La signature de la convention d'utilisation de la salle des fêtes est obligatoire pour toute location.

PRÊT DE L'ANCIEN MATERIEL - TABLES ET CHAISES

- Les tables et les chaises sont prêtées gratuitement aux habitants de la commune.
- Pour un prêt supérieur à 3 tables et 10 chaises, une caution de 100 € est réclamée.
- Pour toute livraison à domicile, une participation de 20 € est demandée.
- L'ensemble du matériel sera vérifié au départ le vendredi après-midi et au retour le lundi.
- En cas de casse ou de restitution incomplète du matériel la mairie récupèrera 20 € par table et 10 € par chaise.
- La demande de prêt doit obligatoirement être remplie avant la mise à disposition du matériel.

LA POSTE

Après plus d'une année de manifestations diverses, de réunions et de négociations, le collectif des maires du Tarn et Garonne a signé avec la Direction de la Poste une convention qui assure le maintien des bureaux de postes pour une période de 3 ans. Notre bureau est ouvert au public 20 h par semaine aux jours et horaires suivants :

Lundi : Fermée
Mardi, jeudi, samedi : 8 h 30 – 12 h 30
Mercredi, vendredi : 14 h – 18 h



NOUVELLES VOIES

Appellations suivantes pour les nouveaux lotissements, les nouvelles voies et impasses de la commune

- Impasse Lusigny (privée)
- Impasse Jean des Bois (privée)
- Impasse des Tilleuls (privée)
- Impasse Del Pierrou (privée)
- Résidence Saint-Pierre (privée)
- Impasse des Alizés (privée)
- Résidence Falgarde, Impasse d'Autan (privée)

VISITE DES PERSONNALITES

Pour présenter les futurs projets de la commune Monsieur le Maire a invité en février 2009, Madame la Députée, Sylvia PINEL, Monsieur le Sénateur Yvon COLLIN et Monsieur le Conseiller Général, Jean-Marc PARIENTE.

Il a également obtenu un rendez-vous avec Madame Alice COSTES, Secrétaire générale de la Préfecture, afin d'appuyer les dossiers de demande de subvention des projets futurs et en cours.

Chacune de ces personnalités a considéré notre demande avec intérêt.

LOCATION DE DEUX LOCAUX COMMERCIAUX AU CLOS SAINT DANIEL

La société TCSD, de Monsieur CONTARDO, vente de portail et d'automatisme, alarmes..., loue le local situé dans le parc du Clos St Daniel, face au rond-point, depuis le 1^{er} octobre 2009.

Le cabinet d'infirmiers, Madame BEZULIER et Monsieur GORKA, loue le local situé dans le parc du Clos St Daniel, depuis le 1^{er} octobre 2009.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX COMMERCANTS

Entreprise TCSD vente portails, alarmes, vidéo surveillance.

Entreprise INFO MEDIA, Informatique.

Boulangerie CADARS

LES "BRAQUEURS"

L'association Dieupentalaise "les Braqueurs du Dimanche", groupe de musiciens, a sollicité la mairie pour le prêt d'une salle située au premier étage du presbytère.

Cette salle permet au groupe de se réunir, pour les répétitions, dans de bonnes conditions à raison d'une fois par semaine de 19h à 21h (le lundi par exemple).

L'association a réalisé les travaux de peinture et d'insonorisation.



ÉCOLE

RENTREE SCOLAIRE 2009/2010

L'école de Dieupentale a accueilli 213 élèves à la rentrée 2009/2010.

Les effectifs ont été répartis de la façon suivante :

Petite section : 30	Petite et moyenne section : 6+22 = 28	Moyenne et grande section : 8+20 =28
Grande section + cours préparatoire : 10+15=25	Cours préparatoire + cours élémentaire : 10+15=25	Cours élémentaire 1ere et 2 ^{eme} : 5+22=27
CM1/CM2 : 17+8=25	CM2 : 25	

GARDERIE MUNICIPALE

Frais d'inscription pour l'année scolaire : 10.00 € par famille.

Prix de l'heure : 1.25 €

Le temps garderie est facturé à la demi-heure, soit 0.625 €.

Les deux heures de garderie durant le temps cantine, 11h30-13h30, restent gratuites.

Le Conseil municipal, vu le nombre important d'enfants fréquentant la garderie, a décidé de ne plus accepter l'inscription des enfants ne résidant pas et n'étant pas scolarisés sur la Commune de Dieupentale.

REVISION DU PRIX DES REPAS CANTINE

Vu l'augmentation du tarif fournisseur, concernant les repas cantine, le Conseil municipal décide, à compter du 1^{er} février 2010, d'augmenter la participation des familles à 2.95 €.

Pour information, le coût de revient d'un repas s'élève à 6.38 € (repas + frais de fonctionnement etc....).

MISE A DISPOSITION D'ORDINATEURS A L'ÉCOLE

L'association des parents d'élèves "La Marelle", informe que suite à leur démarche, la DRASS et le Lycée Bourdelle ont cédé à l'école de Dieupentale, 25 ordinateurs complets.

ACHAT MATERIEL POUR L'ÉCOLE

La commune a acheté du matériel pour l'école (tables, chaises, armoires, etc.) pour un montant de 8 351.13 TTC.

PARTICIPATION DES FAMILLES AUX FRAIS DE TRANSPORTS POUR 2009/2010

Le Conseil municipal a décidé de reconduire, pour l'année 2009/2010, la participation de la commune aux frais de transports scolaires pour les élèves scolarisés dans le département, ainsi que la participation aux frais d'autres moyens de transport en commun (train) pour tous collégiens ou lycéens scolarisés hors département, jusqu'au BAC à condition qu'ils soient scolarisés dans l'établissement le plus proche à dispenser la section choisie.

La participation sera donc conservée comme suit :

- ✓ 27.00 € pour un élève demi-pensionnaire,
- ✓ 16.00 € pour un élève interne.

POUR INFORMATION

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITE DES FETES

Le Conseil municipal a versé une subvention d'un montant de 3000 € au comité des fêtes, afin de pouvoir couvrir les frais de la fête votive.

FÊTE LOCALE 2010

Le Conseil municipal a décidé de retenir la date du 03 et 04 juillet 2010 pour la fête du village et précise qu'elle se déroulera dans le parc de la future mairie.

ADHESION AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...), qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Après consultation du personnel communal, le Conseil municipal a adhéré à cet organisme, pour un montant de 165.38 €/personne et par an, afin que les agents communaux puissent en bénéficier.

LA GRAVIERE

Le Conseil municipal restera attentif sur les avancées de ce projet.

SNC EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS SUD-OUEST - DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CENTRALE FIXE D'ENROBAGE

Une enquête publique a été ouverte sur la commune de CANALS, suite à la demande d'autorisation d'exploiter une centrale fixe d'enrobage à chaud déposée par Monsieur le directeur régional de la SNC EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS SUD-OUEST, dont le siège se situe à PESSAC (33), pour des installations situées aux Lieux-dits "Bouchonnes" et "La Lèbre" sur la commune de CANALS (82).

Les communes situées dans un rayon de deux kilomètres ont été consultées. En vertu du principe de précaution et compte tenu de la proximité de l'école de Canals et des maisons d'habitation, le Conseil municipal de DIEUPENTALE, s'est prononcé, à 12 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, contre ce projet.

ETAT CIVIL

MARIAGES	Date
ARNOLDO Carole & TOURNIE Anthony Christian	19 juin 2009
GRAULIER Laure & GUILLAUME Frédéric, Laurent, Hubert	27 juin 2009
MAYLIE Nadine & MARTY Laurent, Louis, Jean-Baptiste	12 septembre 2009
MONTFORT Karine Geneviève Simone & COSTES David, Adrien, Maurice	27 août 2009
POLVERINO Caroline, Aline, Marie & ANDRIOLO Eric Jean René	25 juillet 2009

DECES	Date
CAMPADIEU Renée née ADAM	7 septembre 2009
CARDE Audrey	28 août 2009
DUFFAU Cécile née COUREAU	12 octobre 2009
LACAZE Marthe née DELCROS	2 novembre 2009
FERRANTE Ivano	29 septembre 2009
GERVAISE Jacques	23 mai 2009
GONZALEZ Bernard	19 octobre 2009
MARROU Marthe née GRANIE	14 juin 2009
GRELLOU Gilbert	16 septembre 2009
MARTY Noëlle née LABRUNE	2 janvier 2009

NAISSANCES	Date
ACHAHBOUN Latifa	15 juillet 2009
ACHAHBOUN Sokaina	15 juillet 2009
BERZAIM Amélia, Sèrena	13 février 2009
CALMEJANE Elisa	27 octobre 2009
CAPARROS - -TORCHA Aidan, José, Salah	1 octobre 2009
COURT Clément	27 avril 2009
DELGADO Lily, Julia	13 avril 2009
FAUSTINO Alexis	20 octobre 2009
GUERLESQUIN Eva, Dominique, Vanessa	02 février 2009
GUILLOCHON Noélie Ambre	7 janvier 2009
JACQUIN Ularick, Gérard, Jean	20 janvier 2009
LAFOLIE Enzo Jean-Yves	6 août 2009
LEGRAND Tom, Mickaël	20 Juin 2009
MONTAGNE Laura	28 décembre 2009
MOURY Diego, Vincent	03 janvier 2009
NEVEU Aaron, Jacques, Gilbert, Doryann	15 janvier 2009
PERINO Teddy Yannick Frédéric	2 mars 2009
ROSSIGNOL Oriane, Patricia, Dominique	04 septembre 2009
ROUGER - - FRAISSE Flavien	17 octobre 2009
SABATIE Laura, Manuëla	05 mars 2009
SANCHEZ Leni, Daniel	8 octobre 2009
SAVATTE Eloïse Pascale	12 août 2009
SORROCHE Tiffaine, Lou-Ann	09 février 2009
TODOROVA Aseni	21 novembre 2009
VIGUIER Ava, Lou, Rose	24 mai 2009

QUELQUES RAPPELS

CHIENS DANGEREUX

Article L211-11, L211-13-1 et L211-14-1 du code rural

LOI du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux.

Cette loi renforce les obligations incombant aux propriétaires de chiens dangereux ainsi que les sanctions pénales auxquelles les expose le non respect des dispositions légales.

I.-Pour les personnes autres que celles mentionnées à [l'article L. 211-13](#), la détention des chiens mentionnés à [l'article L. 211-12](#) est subordonnée à la délivrance d'un permis de détention par le maire de la commune où le propriétaire ou le détenteur de l'animal réside. En cas de changement de commune de résidence, le permis doit être présenté à la mairie du nouveau domicile.

L'autorité municipale est ainsi chargée de vérifier le respect par le candidat de l'ensemble des conditions fixées par la loi pour la délivrance du permis de détention et elle doit s'assurer de la production des pièces justifiant :

- a) De l'identification du chien dans les conditions prévues à [l'article L. 212-20 du code rural](#) ;
- b) De la vaccination antirabique du chien en cours de validité ;
- c) Dans les conditions définies par décret, d'une assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire du chien ou de la personne qui le détient pour les dommages causés aux tiers par l'animal. Les membres de la famille du propriétaire de l'animal ou de celui qui le détient sont considérés comme tiers au sens des présentes dispositions ;
- d) Pour les chiens mâles et femelles de la première catégorie, de la stérilisation de l'animal ;
- e) De l'obtention, par le propriétaire ou le détenteur de l'animal, de l'attestation d'aptitude mentionnée au I de [l'article L. 211-13-1](#) ; pour un chien de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie (la liste des formateurs canins est disponible sur le site internet de la préfecture) ;

2° De l'évaluation comportementale de l'animal, (liste des vétérinaires comportementalistes est disponible sur le site internet de la préfecture).

Lorsque le chien n'a pas atteint l'âge auquel cette évaluation doit être réalisée, il est délivré à son propriétaire ou son détenteur un permis provisoire dans des conditions précisées par décret.

Si les résultats de l'évaluation le justifient, le maire peut refuser la délivrance du permis de détention.

III.-Une fois le permis accordé, il doit être satisfait en permanence aux conditions prévues aux b et c du 1° du II.

IV.-En cas de constatation du défaut de permis de détention, le maire ou, à défaut, le préfet met en demeure le propriétaire ou le détenteur du chien de procéder à la régularisation dans le délai d'un mois au plus. En l'absence de régularisation dans le délai prescrit, le maire ou, à défaut, le préfet peut ordonner que l'animal soit placé dans un lieu de dépôt adapté à l'accueil ou à la garde de celui-ci et peut faire procéder sans délai et sans nouvelle mise en demeure à son euthanasie.

Les frais afférents aux opérations de capture, de transport, de garde et d'euthanasie de l'animal sont intégralement et directement mis à la charge de son propriétaire ou de son détenteur.

ENTRETIEN DES FOSSES

Les propriétaires dont le terrain est délimité par un fossé, ont à leur charge pour moitié, l'entretien et le curage de ce fossé.



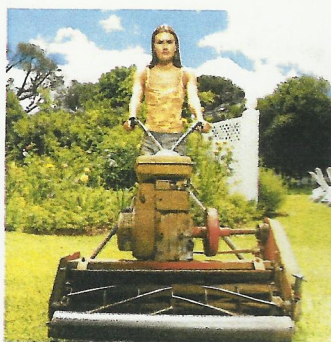
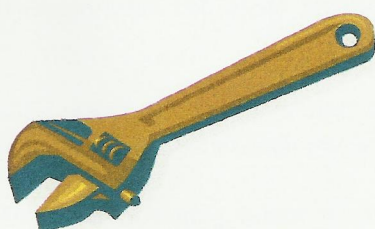
ARRETE PREFECTORAL

PROPRIETES PRIVEES

Article 15 :

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- ❖ Les jours ouvrables : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00
- ❖ Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.



FESTIVITES DE L'ANNEE

VŒUX DU NOUVEL AN 2009

Monsieur LAGOFFUN, 1^{er} Adjoint au Maire, a présenté ses vœux à la population, à la salle des fêtes, le 04 janvier 2009.



REPAS DES AÎNES

Le repas des aînés, servi par le traiteur "M. FERNANDEZ", s'est déroulé à la salle des fêtes le 10 janvier 2009.

TELETHON

Dans le cadre du Téléthon, la commune et les associations ont organisé un loto le 6/12/2009.

La totalité des bénéfices, soit 1217.70 €, a été versée à l'AFM.



CHAQUE ASSOCIATION VOUS PRESENTE CI-APRES LEURS PROPRES ANIMATIONS.

A.C.C.A DIEUPENTALE

SAISON 2009-2010

La société de chasse est heureuse de présenter ses meilleurs voeux.

La société compte 35 chasseurs sur son petit lopin de terre.

Nous lâchons pour cette année 460 faisans et 290 perdrix.

Nous avons fait notre ball-trap le 1er 2 et 3 mai il fallait les bottes.

Deux repas avec chasseurs et beaucoup d'amis chasseurs que nous retrouvons à chaque fois.

Nous avons fait 10 battues obligatoires pour tuer 4 chevreuils et 3 sangliers.

Nous organisons 3 lotos pour réussir à faire vivre notre société. .



Président :
Monsieur Michel JONGY
829, Chemin des Capellas
82170 BESSENS

Association Dieupentalaise Dessin et Peinture

ACTIVITES 2009-2010

Vernissage et exposition nouvelle à la salle des fêtes du 6 au 12 juin 2009.

Participation aux journées du vin à la cave de St Sardos.

Exposition salle des fêtes de Savenès (lors du vide grenier).



OBJECTIFS 2009-2010

Séances de dessin et peinture en atelier le mardi hors période scolaire de 14 h 30 à 16 h 30 mais également séance en plein air.

Vernissage et exposition des œuvres réalisées par les artistes du 6 juin au 11 juin 2010 à la salle des fêtes de Dieupentale, on peut espérer que cette manifestation sera plus riche en émotion.

Thème retenu : les œuvres de Pierre Auguste Renoir, impressionniste.

Président :
Monsieur Jean-Claude BENABEN



Ô PAS DE DANSE

Eric et Anny, animateurs, vous ont fait découvrir les danses proposées au sein du club comme le rock, chacha, lindy, boogie, west coast mais aussi la salsa, bachata et la country.

Les cours auront lieu :

Pour la country – Salle des fêtes de Dieupentale tous les lundis soirs.

Pour les autres danses – Salle des fêtes de Monbequi les mardis et mercredis.

Besoin de renseignements complémentaires... contactez Anny au 06.77.66.30.78 ou Michel au 05.61.35.15.27, par mail : opas2danse@hotmail.fr ou rdv sur notre site www.opas2danse.fr



Scion Dieupentalais



Au cours de l'année 2009 la société de pêche a organisé un loto, 6 lâchers de truites et un concours de pêche.

Nous avons fêté les 10 ans de la création du lac qui est une réussite totale.

Prévision 2010 :

- 2 lotos
- 6 lâchers de truites suivis d'un casse croûte.
- 18 avril concours local à la truite.
- 13 juin concours local au lac.

Le président :
Monsieur Alain LASSALLE

LA MARELLE



La Marelle, association des parents d'élèves de l'école publique de Dieupentale a renouvelé son bureau à la rentrée 2009. Il est maintenant composé de Marc Berthier, président; Karin Alazard, trésorière et Nadine Orozco, secrétaire. Afin de récolter des fonds pour les enfants de l'école, diverses activités ont été menées depuis septembre :

- bourse aux jouets

- marché de Noël,

et d'autres sont d'ores et déjà prévues :

- loto le 7 mars 2010

- carnaval : soirée dansante costumée le 3 avril avec une animation des Braqueurs

- fête de fin d'année de l'école.



Les Seniors Dieupentalais

Notre club fonctionne toujours avec autant de dynamisme, en collaboration avec le club de Bessens ; l'année écoulée a été témoin de sorties comme la journée passée à la cité de Carcassonne, puis le Pas de la Case, et aussi la grande virée d'une semaine en Provence où la magnificence des lieux était en rapport avec la météo favorable qui nous a accompagné tout au long du séjour.

Le club maintient également les rencontres conviviales telles que repas de fin d'année, petits repas de printemps, grillades, mounjetado etc... Les deux grands lotos et toutes les activités diverses qui font vivre notre club.

L'année 2010 sera riche en distraction avec les différentes sorties d'une journée. Les petites rencontres amicales, cet été, direction la Bretagne, Normandie. Certains de nos adhérents représentent le club au niveau fédéral. Voilà en quelques lignes le résumé de la vie du club, il est toujours possible de nous rejoindre, le meilleur accueil est réservé.

Le bureau souhaite une excellente année à toutes les personnes qui nous liront.



COMITE DES FETES

Le Comité des Fêtes est heureux de présenter ses meilleurs voeux aux Dieupentalaises et Dieupentais et les remercie de s'associer si nombreux à leurs manifestations. 2009 a été une année de reprise dans la convivialité et la bonne humeur. Souhaitons qu'il en soit de même pour 2010 dans notre village. Au plaisir de vous revoir et de vous recevoir. Vous pouvez consulter notre site et dialoguer avec nous :

www.cfdieupentale.com



SIEEOM TRI DU VERRE : PEUT MIEUX FAIRE !

Seulement 6 bouteilles sur 10 sont triées. Sur notre territoire près de la moitié du verre est jeté à la poubelle et finit en centre d'enfouissement, au lieu d'être trié et déposé dans les récup'verre. Le gisement de verre est estimé à près de 900 tonnes et seulement 500 tonnes ont été collectées par le SIEEOM Grisolles-Verdun en 2009. Selon les ripeurs qui collectent vos déchets, un sac poubelle sur deux contient encore du verre. Il y a des progrès à faire.

Comment bien trier le verre ?

Recyclables (au récup'verre) : les emballages en verre

- bouteilles (jus de fruit, vin, huile,...)
- bocaux en verre et conserves en verre
 - pots de confiture, de yaourt
 - petits pots de bébé



Non-recyclables (dans le sac noir)

- ampoules
- verre brisé, vaisselle
- bouchons, couvercles...



Le verre doit être déposé **dans le récup'verre** et non à côté car la collecte est effectuée avec un camion grue. De plus, les débris de verre autour des conteneurs peuvent être dangereux. Un effort de propreté des zones de dépôt a été engagé par les agents en 2009 et sera poursuivi durablement.

Pourquoi bien trier le verre ?

Pour l'environnement

- Le verre est infiniment recyclable.
- Entre un emballage en verre ou en plastique recyclable, le verre est toujours préférable car il se recycle à l'infini. Il est possible de reproduire du verre de même qualité à chaque recyclage à condition qu'il soit bien trié et qu'il ne soit pas mélangé avec de la porcelaine, de la faïence

Pour votre porte-monnaie

- Le verre coûte cher à collecter car il pèse lourd et prend de la place
- Le verre coûte cher à enfouir alors qu'il aurait pu être vendu pour le recyclage

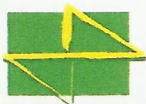
Le dépôt de verre dans les sacs d'ordures ménagères non recyclables (sacs noirs) est dangereux pour les agents de collecte qui peuvent se blesser.

Où sont les récup'verre ?

A la salle des fêtes, au stade, au cimetière, à la déchèterie.

**Vous avez une question ou une suggestion sur le tri du verre :
appelez le SIEEOM au 05.63.64.49.80 ou par email à
sieceom-verdun-grisolles@info82.com**





CCTGV ESPACE RURAL EMPLOI FORMATION

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERROIR DE GRISOLLES ET VILLEBRUMIER



UN SERVICE DE PROXIMITE DANS LE DOMAINE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Ce service intercommunal est un lieu public lié à l'emploi et la formation pour toutes les personnes en recherche d'information ou d'accompagnement : demandeurs d'emploi, salariés, responsables de structures, particuliers employeurs.

Des outils sont mis à votre disposition pour favoriser vos recherches : offres d'emploi ou de formation, documentation.

Des personnes qui vous orienteront et vous accompagneront selon vos attentes : droits du salarié, mise en place d'un parcours professionnel, dépôt d'offres d'emploi, recherche de formation, actualisation ASSEDIC,

Son but étant de permettre à tout un chacun l'accès à l'information au plus près de chez soi, l'EREF à travers des partenariats a mis en place des permanences d'organismes œuvrant dans le secteur.

POLE EMPLOI et BUREAU TERRITORIAL TARN ET GARONNE : un relais assuré sur le territoire

Pôle Emploi (depuis le 01 janvier 2009 les services ASSEDIC et ANPE ont fusionné) a renouvelé sa confiance au service en terme d'accompagnement et d'information des demandeurs d'emploi inscrits comme tel à travers une convention de partenariat.

De ce fait, l'EREF vous permet

- d'accéder à l'ensemble des offres d'emploi car toutes ne sont pas diffusées sur le site internet
- de vous accompagner dans vos démarches.

Le **bureau territorial de Tarn et Garonne**, service du Conseil Régional, s'occupe de la programmation des formations, du financement et de la rémunération des stagiaires.

Notre convention permet aux agents de l'EREF

- de vérifier votre projet et d'adapter la formation la plus appropriée
- de présenter votre dossier sous forme de prescription pour une demande de prise en charge de la formation et/ ou de rémunération

MISSION LOCALE : les jeunes de 16 à 25 ans

Cette structure permet aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire de bénéficier d'un accompagnement individuel sur la recherche d'emploi, la formation ou la réalisation d'un projet.

Elle les guide également dans les démarches administratives ou quotidiennes : santé, logement,.....

Les permanences sur rendez-vous ont lieu le lundi ou mardi matin par quinzaine et le vendredi toute la journée.

ADIAD - CAP EMPLOI : les travailleurs handicapés

Toutes personnes demandeurs d'emploi qui ont obtenu une reconnaissance de travailleur handicapé peut, s'il le souhaite, être accompagné par l'Adiad-Cap Emploi.

Cette structure prend le relais de Pôle Emploi pour construire un projet professionnel adapté à votre handicap, pour mettre en place un plan d'action de recherche d'emploi ou de formation.

Une permanence est assurée sur rendez-vous le premier mardi de chaque mois.

AVIE : mis à disposition de personnel

Dans le domaine de l'entretien du logement, du jardinage, de la garde d'enfants et des petits travaux de bricolage, cette association peut vous proposer, que vous soyez particuliers ou employeurs, du personnel compétent. Ces prestations, facturées à l'heure, peuvent être ponctuelles ou devenir régulières, mais restent sous votre contrôle sans contraintes administratives.

Ces services familiaux vous donnent droit à une déduction fiscale de 50 %.

- Responsable de structures ou particuliers : Du personnel sera mis à votre disposition, Avie restera l'employeur et vous n'aurez aucune formalité à remplir.
- Vous êtes à la recherche d'emploi : Vous souhaitez reprendre une activité, Avie mène une action concrète d'insertion et de formation et peut vous proposer des occasions de travail. Vous devenez salarié de l'association qui vous met en relation directe avec l'employeur.

Une permanence est assurée sur rendez-vous un mardi après-midi par quinzaine.

SARAPP : Service de formation au cœur du territoire

Aujourd'hui, vous former au plus près de chez vous, c'est possible et ça marche !

Alors, laissez vous tenter et demandez une formation ou une remise à niveau dans plusieurs domaines :

- Informatique : Word, Excel, Internet, Powerpoint.....
- Français / Maths
- Comptabilité, Gestion
- Langue : anglais
- Préparation concours

Le SARAPP vous propose une solution personnalisée, souple et adaptée à vos besoins et à votre disponibilité.

Formation assurée les mardi et vendredi de 9 H à 17 H

**ESPACE RURAL EMPLOI FORMATION (EREF)
09, rue F. Faugère – 82170 GRISOLLES
(accès par le jardin public en face la halle, rue Guyenne et Gascogne)
LUNDI – MARDI – JEUDI ET VENDREDI
9H00 – 12H00 ET 13H30 – 16H30**

Mairie

3, rue de la Mairie
82170 DIEUPENTALE
Tél : 05.63.02.50.00
Fax : 05.63.02.87.65
Messagerie : mairie-dieupentale@info82.com

École primaire :05.63.64.34.70

Garderie : 05.63.02.83.18

<i>JOURS</i>	<i>MATIN</i>	<i>APRES-MIDI</i>
LUNDI	FERME	13h30 à 17h30
MARDI	FERME	13h30 à 17h30
MERCREDI	9 h à 12 h	FERME
JEUDI	FERME	13h30 à 17h30
VENDREDI	FERME	13h30 à 17h30
SAMEDI	9 h à 12 h	FERME

ASSISTANTES MATERNELLES

ARNOLDO Carole	12 route de Toulouse	05.63.26.35.20
BERGO Aurélie	18 Lotissement Lavalette	05.63.68.09.11
BURGHARDT Nathalie	7 lotissement des Boulbènes	05.63.02.66.18
CARLES Béatrice	55 chemin de la Fraysse	05.63.64.39.91
CHABBERT Elisabeth	10 chemin de Ténéria	06.26.25.42.59
CORMERAIS Laurence	12 chemin de Ténéria	05.63.26.48.95
CORVE Stéphanie	21 lotissement Lavalette	06.76.21.09.66
DEVAY Michèle	100 chemin de Margastau	05.63.26.54.36
JAILLOT Christiane	6 lotissement de l'Oliveraie	06.81.22.44.52
JOUSSEAUME Nathalie	7 Lotissement des Cerisiers	05.63.68.28.54
LAKSSIOUER Fatima	28 avenue du Général Larroque	05.63.02.68.71
LEFRANC Sandrine	4 Lotissement des Cerisiers	05.63.27.68.85
MACEDO Marylène	1295 rue des Boulbènes	06.13.04.06.47
MARMORATO Carine	2 lotissement des Cerisiers	06.32.37.70.32
SANCE Myriam	19 Lotissement Lavalette	06.77.40.38.24
SENAC Martine	2 Impasse Eric	05.63.27.28.03
SOUM Sylvette	2 Lotissement des Boulbènes	05.63.02.55.93
ZOCCA Josiane	2 impasse des Chênes	05.63.64.47.25

NOS COMMERCES – NOS ENTREPRISES

L'AGENCE GARONNAISE - 2A route de Toulouse 05.63 64 53 01
LAVERIE AUTOMATIQUE Route de Toulouse 06.13.86.96.87
SALON DE COIFFURE route de Toulouse 05.63.26.00.26
PAT'A PIZZA 3, route de Bordeaux 05.63.02.84.80
TRAITEUR ASIATIQUE 6, route de Toulouse 05.63.27.64.15
BOULANGERIE PATISSERIE 7, route de Bordeaux 05.63.02.52.18
BAR TABAC RESTAURANT « Le Dieup » av. du Général Larroque 05 .63. 02 75.06
INFOMEDIA – 15 rue du Général Larroque- 05.63.26.49.97 – 06.86.37.02.04
PHOTOGRAPHE - ATELIER DIGITAL - Marc BERTHIER 06.65.57 .69.15
PHOTOGRAPHE – Christian VILLES 06.28.35.26.06
ESPRIT FORMATIC – 05.63.26.09.65
TCSD – ALARME – PORTAIL – 2 B route de Toulouse – 05.63.20.88.00

Entreprise ANTAVIA	33 route de Toulouse
ENTREPRISE EURALIS	40 route de Montauban
ENTREPRISE D.F.R. NAVARRO	1400 Rue des Boulbènes
ENTREPRISE DE MACONNERIE & CARRELAGE Nicolas CUQUEL	40, bis avenue du Général Larroque
ENTREPRISE MIEULET – Décoration Aménagement	2500 route de Montauban
ENTREPRISE PEINTURE – A2 peinture	12 rue de la Mothe
ENTREPRISE LEVEQUE C A T	1875 Route de Montauban
ENTREPRISE STARTER	38 avenue du Général Larroque
GARAGE G.D.S	1420 Rue des Boulbènes
MECA SERVICES PLUS 82	1795 route de Montauban
J 2 B Terrassement	470 Chemin de Lapeyrière
Monsieur Bernard TOURRET - Ravalement Peinture	480 route de Montauban
LOCATIONS MEUBLEES MARGASTAU	310 chemin de Margastau
MEUBLE DE TOURISME – www.perruquines.fr	17 Route de Toulouse
Monsieur Jean-Louis DAURIAC - Antiquaire	13 rue de la Mairie
Monsieur Thierry OULIE - Maçonnerie Générale	23 avenue du Général Larroque
Monsieur DICKO Sékou – SND plomberie	6 hameau du canal
Serge PIZZA ambulant	Place du village
« DISCO MOBILE » Nadine MARROU	40, bis avenue du Général Larroque